

INFORMATIONS PRATIQUES

Date: Samedi 16 mars 2019 à 9h15

Lieu: Université de Liège,
Quartier Agora, Place des Orateurs, 3, bât. B31,
parkings C et D

Documentation: Les participants reçoivent les contributions des orateurs publiées sous la forme d'un Dossier du J.J.P. Ce dossier sera disponible le jour de la Chronique.

Inscription: L'inscription au colloque a lieu par le renvoi du formulaire d'inscription signé. Les juges de paix, les juges de police, les juges de paix et de police suppléants et les greffiers des justices de paix et des tribunaux de police bénéficient d'une prise en charge par l'Institut de formation judiciaire. L'Institut ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes inscrites mais non effectivement présentes ; il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste des présences en mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé. Si le participant est absent le jour de la Chronique, il s'engage, par sa signature, à payer lui-même les frais de la journée d'études, à savoir 90 euros, et les frais d'envoi du Dossier au compte IBAN: BE28 3400 9045 0720 (BIC: BBRUBEBB) de Patrimoine ULG-Chronique JPP, 3, Place des Orateurs, 4000-Liège. Le repas (facultatif) est à charge du participant; l'inscription au repas a lieu dès paiement d'une somme de 44 euros sur le même compte.

Informations: Madame Nadège BLEVE
Place des Orateurs, 3, bât. B31, bur. I.77, bte 6,
4000 Liège, Sart-Tilman
Tel. : 04/3663190 ; fax : 04/3662952
E-mail : nbleve@uliege.be

Direction scientifique: Prof. Pascale Lecocq, Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie, ULiège

La Chronique de droit à Gent: A lieu le samedi 23 mars 2019
Universiteitstraat 4, 9000 Gent
(auditoria NB I en B)



Faculté de Droit, de Science Politique
et de Criminologie

FACULTEIT
RECHT EN CRIMINOLOGIE

27ème Chronique de droit à l'usage des juges de paix et de police

► Liège, samedi 16 mars 2019



Union Royale des Juges
de paix et de police



Faculté de Droit, de Science Politique et de
Criminologie - ULiège
Unité de droit privé – Biens - Preuve
A l'att. de Mme N. BLEVE
Place des Orateurs, 3, bât. B. 31, bur. I.77, bte 6
4000 LIEGE SART-TILMAN

Affranchir
comme
lettre

CHRONIQUE DE DROIT A L'USAGE DES JUGES DE PAIX ET DE POLICE

La Chronique de droit à l'usage des juges de paix et de police est le fruit d'une collaboration entre l'Union royale des juges de paix et de police, la Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie de l'ULiège et l'Université de Gand. La Chronique réunit ainsi, en parallèle, à Liège et Gand, professeurs d'Université et praticiens spécialisés afin de fournir des commentaires scientifiques dans les matières de prédilection de ces magistrats ; les travaux sont publiés dans un dossier annuel du J.J.P./T.Vred.

Questions actuelles du droit de l'expropriation

La sixième réforme de l'Etat a redessiné le paysage institutionnel de l'expropriation, notamment sa phase judiciaire. Il faut maintenant examiner de manière distincte le droit régional et le droit fédéral. Cet examen conditionne la compétence des juridictions civiles. On fera donc le point sur le droit applicable, question première pour l'administration et le juge saisi, et les axes du nouveau décret wallon relatif à la procédure d'expropriation. Sur les traces de son voisin flamand, le Gouvernement wallon a en effet adopté, le 22 novembre 2018, un décret relatif à la procédure d'expropriation. Ce texte modifie substantiellement le régime procédural actuel de l'expropriation.

Actualités de la copropriété par appartements

Il sera question, d'une part, de parcourir les principales nouveautés apportées à la matière par la réforme du 18 juin 2018 et, d'autre part, de présenter une chronique de jurisprudence consacrée à diverses questions pratiques fréquemment soulevées devant le juge du contentieux de la copropriété, qu'il s'agisse du régime des travaux (les travaux aux parties communes impactant des parties privatives, le droit d'accès du syndicat aux parties privatives dans certaines circonstances), des solutions qui existent quand le syndicat « dysfonctionne », des droits et obligations du syndicat lorsque sa mission prend fin ou encore de la notion d'abus de droit lorsqu'une décision d'assemblée générale est attaquée.

Le point sur les déchéances du droit de conduire et les récentes réformes en droit de la circulation routière

La contribution - sans être exhaustive - examine les principales récentes modifications apportées à la loi sur la circulation routière du 16 mars 1968 par les lois successives des 18 juillet 2017, 6 mars 2018 et 2 septembre 2018. L'article 38, § 6 de la loi du 16 mars 1968 a été remodelé par le législateur à plusieurs reprises entraînant notamment d'inévitables questions de droit transitoire auxquelles le praticien est confronté. D'autres thèmes tels que la déchéance pour incapacité physique ou psychique, l'éthylotest anti-démarrage, l'identification du contrevenant, ou encore l'immobilisation du véhicule seront également abordés.

Tribunal de police et peine: sens unique, sens interdit?

La contribution proposera une réflexion pénologique sur le sens de la peine, en général et, spécialement, en ce qui concerne le contentieux que le tribunal de police est amené à connaître. Cette réflexion mettra le magistrat au coeur de son processus, en questionnant ses marges de manoeuvre, éventuellement utilisées au bénéfice d'une conception personnelle de la peine. Enfin, ce sera aussi l'occasion de porter un regard critique sur quelques tendances lourdes comme l'« administrativisation » ou la justice prédictive.

Méthodologie juridique: questions choisies

Nous nous proposons d'analyser succinctement les outils informatiques de la recherche documentaire à la disposition des juges de paix et de rappeler les principes du droit transitoire. Nous évoquerons, en outre, les logiciels d'intelligence artificielle qui sont actuellement développés en Belgique dans le domaine juridique.

12h20 Mot de clôture
Lunch (facultatif)

9h15 à 9h30 Accueil par P. LECOCQ, *professeur ordinaire à l'ULiège*

9h30 à 10h45 A l'attention des juges de paix
Questions actuelles du droit de l'expropriation
Michel PÂQUES, *professeur extraordinaire à l'ULiège et juge à la Cour constitutionnelle*,
S. CHARLIER, *assistante à l'ULiège et juriste à Inter-Environnement Bruxelles* et
M. VANDERHEYDEN, *assistante à l'ULiège et avocate au Barreau de Liège*

Actualités de la copropriété par appartements

A. SALVÉ, *collaboratrice à l'ULiège et avocate au Barreau de Liège*

9h30 à 10h45 A l'attention des juges de police
Le point sur les déchéances du droit de conduire et les récentes réformes en droit de la circulation routière
D. CHICHOYAN, *collaboratrice scientifique à l'ULiège, avocat au Barreau de Liège et juge de paix suppléant* et P. LAMBOTTE, *assistant à l'ULiège et avocat au Barreau de Liège*

Tribunal de police et peine: sens unique, sens interdit?

M. DANTINNE, *Professeur à l'ULiège*

10h45 à 11h15 Pause-café

11h15 à 12h20 A l'attention de tous
Méthodologie juridique: questions choisies
P. MOREAU, *Professeur à l'ULiège, avocat honoraire*, F. CREVECOEUR, *stagiaire judiciaire et collaboratrice scientifique à l'ULiège* et V. PALM, *assistante à l'ULiège et avocate au Barreau de Liège*

PROGRAMME

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A renvoyer pour le 11 mars 2019

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

N° Postal : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Commune : _____

Fax : _____

Date : _____

Signature : _____

- Participe à la Chronique de droit à l'usage des juges de paix et de police le 16 mars 2019 (90 euros)
- Participe au lunch qui suivra (en versant sur le compte IBAN: BE28 3400 9045 0720 (BIC: BBRUBEBB) de Patrimoine ULG-Chronique JPP, 3, Place des Orateurs, 4000, Liège, la somme de 44 euros)